Val-de-Ruz Officiel
www.val-de-ruz.ch

Editorial

Péréquation financière intercommunale - fin?

A l'instant de la rédaction de cet éditorial, le soussigné ignore encore si ce dossier sera soumis aux députés du Grand Conseil lors de la session de mars (26-27) ou de celle de mai (7-8). Ce dossier a été intimement lié à celui de la fiscalité. Val-de-Ruz attend avec impatience que des décisions soient prises afin de stopper l'hémorragie financière sans aucun justificatif ni argumentaire.

Globalement, les Communes ont trouvé un accord «politique», sachant que les intérêts de chacun diffèrent sensiblement. Val-de-Ruz a aussi fait des concessions. L'Association des communes neuchâteloises a donc sensibilisé les élus cantonaux neuchâtelois au fragile équilibre qui a été trouvé en son sein, tout en rappelant qu'une très grande portion de ce dossier touche à des répartitions financières entre Communes sans incidence sur l'Etat. Notre Commune escompte donc que les importants travaux entrepris corrigent les graves «failles» de l'ancien système péréquatif intercommunal. Il serait temps, après toutes ces années d'iniquités pour notre vallée. Pour rappel, il s'agit d'un enjeu financier de près de CHF 4 millions par an pour Val-de-Ruz!

J'ai la certitude que les députés «vaudruziens» sont correctement sensibilisés à cette problématique, plusieurs discussions ayant bien entendu eu lieu à ce titre. Leur soutien sera nécessaire pour entrevoir une diminution importante du déficit budgétaire. Malheureusement, encore qu'une diminution, pas une résorption.

Le responsable des finances et des institutions qui vous écrit reste positif sur l'aboutissement de ce dossier dans de brefs délais. Le Grand Conseil le sera-t-il aussi?

Val-de-Ruz a droit à cette mise à jour qui ne résout pas tout, mais assure une assise bien meilleure à mon goût que celle d'un «fakir».

Cédric Cuanillon, conseiller communal

Offre d'emploi

La Commune recherche, pour le 19 août 2019,

un·e stagiaire Maturité professionnelle économie et services (MPES) 3+1.

Les dossiers complets de candidature doivent être adressés à l'administration des ressources humaines par courrier électronique exclusivement à *rh.val-de-ruz@ne.ch*.

Activités bruyantes

Le printemps est de retour; le moment est venu de s'occuper des jardins et des alentours d'immeubles ou de maisons.

Par respect du voisinage, les travaux bruyants sont interdits les dimanches et jours fériés ainsi que du lundi au samedi de 20h00 à 07h00. Ces dispositions figurent en détail dans le règlement de police consultable sur le site internet communal.

Réorganiser pour mieux apprendre

La réorganisation de l'école à Val-de-Ruz suscite la discussion parce qu'elle remet en cause la possibilité pour l'élève de fréquenter le collège de son village et parce qu'elle instaure en conséquence des déplacements. L'origine de cette réorganisation vient du constat établi par les enseignants et la direction que l'école d'aujourd'hui, les disciplines enseignées et les moyens d'enseignements ne sont plus adaptés à des classes à deux degrés, c'est-à-dire réunissant des enfants de deux années scolaires différentes dans une seule classe. Voici quelques exemples concrets qui illustrent les raisons de ces changements.

L'école publique a pour mission de prendre en charge tous les élèves, quel que soit leur profil, ce qui n'a pas toujours été le cas. Par le passé, l'élève qui rencontrait des difficultés redoublait son année et, s'il n'arrivait toujours pas à s'adapter au rythme de travail ou souffrait d'un handicap, partait dans une classe spéciale ou dans une école spécialisée. L'école fonctionnait selon **le modèle séparatif**.

Aujourd'hui, l'école doit mettre en place des conditions d'apprentissage qui assurent à chaque élève les moyens de formation correspondant à ses besoins. Ainsi, il n'est pas rare d'avoir dans une classe des élèves très en avance, d'autres rencontrant des difficultés particulières dans une ou plusieurs disciplines, voire accumulant plusieurs années de retard par rapport au programme, des enfants allophones, des élèves qui ont besoin de calme pour travailler pendant que d'autres peinent à rester en place. Tous les enfants de la classe doivent bénéficier d'une qualité d'écoute et d'attention ainsi que d'un suivi adapté, voire individualisé. L'école met en place **le modèle inclusif**.

Les moyens d'enseignement changent régulièrement, voire souvent selon les disciplines, obligeant les enseignants à se former fréquemment. Ces moyens favorisent l'acquisition de connaissances et encouragent aussi le développement des compétences de l'élève. Alors que l'évaluation des apprentissages de l'élève est facile dans un contrôle de vocabulaire ou une épreuve de calcul, celle de sa progression au niveau de ses compétences est beaucoup plus subtile. Elle se base sur l'observation ou le recueil de traces dans les travaux de l'élève et nécessite une attention importante de l'enseignant.

Collaboration, coopération, co-construction, développement des interactions sociales sont des notions qui se développent par le travail en groupe ou en atelier. L'élève se déplace vers le savoir ou acquiert des connaissances au travers de l'expérimentation autant que par la transmission du savoir par l'enseignant.

Dans la classe à deux degrés, l'enseignant va par exemple donner un cours de mathématiques aux élèves de 6e année pendant que ceux de 5e avancent individuellement dans leur travail en français. L'utilisation de matériel de projection devient indispensable dès le cycle 2. Mais comment rester concentré lorsque l'œil est attiré sur l'écran par la matière qui s'adresse à l'autre partie de la classe?

Pour l'apprentissage des langues étrangères, il faut souvent faire appel à un deuxième enseignant et dédoubler la classe, parfois pour trois ou quatre élèves seulement.

Le modèle de la classe à deux degrés n'est pas impossible, mais il nécessite de faire appel à beaucoup plus de ressources humaines ou de faire des compromis au niveau de l'accompagnement des élèves. Il existe aussi des normes cantonales concernant le nombre d'élèves par classes, le nombre de classes ou la quantité d'heures d'appui qui doivent être respectées par souci d'égalité de traitement entre les élèves et les cercles scolaires. Cela ne nous permet donc pas de faire comme bon nous semble. Nous faisons toutefois une exception pour maintenir une classe au collège du Pâquier. Afin d'assurer une qualité équivalente du suivi des élèves au reste du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR), cette classe, qui accueillera 14 élèves des années 1 à 6, bénéficiera de deux enseignantes à plein temps.

Le site internet du CSVR regorge d'informations et de photographies qui illustrent bien le travail réalisé au sein de l'école.

Tri des déchets

La majorité de la population trie correctement ses déchets et utilise les containers adéquats aux écopoints et aux déchèteries. Un grand merci à elle.

Néanmoins, il arrive fréquemment que certaines bennes soient déclassées par notre prestataire, car elles contiennent trop d'impuretés (par exemple du carton mélangé avec du verre). Le tri des déchets se fait manuellement et, au lieu de recevoir de l'argent, la Commune doit en verser. Les coûts de la gestion des déchets devant être autofinancés, tout ce que la Commune doit payer en plus se répercute sur la taxe déchets facturée aux citoyens.

Le personnel communal est disponible aux déchèteries pour renseigner en cas de doute.

Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 25 mars 2019 à 19h30** à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018
3. Communications du président
4. Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Claudine Geiser, démissionnaire
5. Nomination de deux membres à la Commission du développement territorial et durable en remplacement de Marie Jacot et Pierre-Alain Bueche, démissionnaires
6. Nomination de deux membres à la Commission des aménagements urbains en remplacement de Pierre-Alain Bueche et Daniel Geiser, démissionnaires
7. Nomination d'un membre à la Commission de salubrité publique en remplacement de Michel Etienne, démissionnaire
8. Instauration d'une Commission sports-loisirs-culture du Conseil général
9. Nomination de sept membres à la Commission sports-loisirs-culture
10. Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019
11. Augmentation de la dotation en personnel socio-éducatif et de gestion de l'espace repas à La Fontenelle
12. Recevabilité de l'initiative communale «Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz»
13. Organisation de la protection civile Val-de-Ruz
14. Motions et propositions
15. Résolutions, interpellations et questions
16. Communications du Conseil communal

Reprise des travaux

Les travaux de réfection de la Grand'Rue à Chézard-Saint-Martin vont reprendre le mois prochain et dureront tant que les conditions météorologiques le permettent.

Du 1er avril au 31 mai 2019, concernant les carrefours d'entrées côté Cernier et Fontaines ainsi que le tronçon devant le restaurant de La Croix-d'Or (étape 1), la route sera complètement fermée à la circulation, excepté pour les transports publics, les véhicules prioritaires, les convois exceptionnels et les riverains habitant dans l'emprise du chantier.

L'accès des riverains à la Grand'Rue de même que l'accès aux commerces et restaurants du village seront en principe garantis en tout temps. Les véhicules transitant entre Cernier et Dombresson ne doivent pas emprunter les rues transversales du village.

Tous les usagers sont invités à se conformer à la signalisation mise en place. Un passage sécurisé sera maintenu pour les piétons durant toutes les étapes des travaux. Des contrôles de police et de vitesse seront effectués pour garantir la sécurité des enfants et des piétons.

Les plans présentés lors de la séance d'information du 13 mars dernier sont affichés dans la vitrine située à La Rebatte. Pour davantage d'informations, l'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à *tp.val-de-ruz@ne.ch*.